

étrangères et il a publié son premier rapport *Les effectifs des Forces armées canadiennes* en juin 1982 et son deuxième rapport *La défense maritime du Canada* en mai 1983. Le sous-comité est devenu le Comité spécial en novembre 1984 et il a étudié la défense aérienne du pays et publié son rapport *La défense aérienne du territoire canadien* en janvier 1985. Il a ensuite publié le rapport *Le transport militaire aérien* en février 1986 et il en est maintenant à son dernier rapport *Les forces terrestres du Canada*.

Le Comité a entrepris ses travaux en 1980 car la défense du pays exigeait la publication d'un Livre blanc, besoin qui a été confirmé par l'étude initiale. Le long délai — de 1971 à 1987 — entre les déclarations officielles du gouvernement sur les solutions ponctuelles et les coupures et rapiécages, qui sont le propre des gouvernements aux prises avec des exigences nombreuses et souvent contradictoires et avec une bureaucratie qui s'arrête sur des solutions à court terme pour des problèmes immédiats et urgents. Donc, il semblait opportun à ce moment, et la situation n'a pas changé, pour le Sénat de constituer son propre comité qui serait capable de porter des jugements politiques et qui connaît le processus décisionnaire.

La valeur d'un comité du genre en temps de paix est considérable et sa présence a été grandement reconnue. Le Sénat peut jeter un long regard sur nombre de questions politiques. L'utilité du Comité serait très marquante à un moment où la planification et les priorités en matière de défense se trouvent à un carrefour. De plus, elle serait grandement relevée si on greffait les préoccupations touchant la sécurité à l'évaluation des besoins précis du Canada en matière de défense au pays et à l'étranger.

Le Comité recommande que le gouvernement publie tous les cinq ans un Livre blanc sur la défense afin de garantir une étude régulière et complète de la politique canadienne en matière de défense.

Le Comité recommande que le Sénat constitue un comité spécial ou permanent sur la défense nationale afin d'avoir un mécanisme permanent d'étude de la politique canadienne en matière de défense et de sécurité.